



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 4 novembre 2020

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 20.0283

Demandeur : GAEC JOUVE

Date d'enregistrement de la demande : 02/10/2020

Date limite de candidature : 01/01/2021

➔ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 01/02/2021.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
PEYRUSSE	15,99	MARS Odette, CALMIER Fernande	Section ZR 9, Section ZS 1, Section ZT 50,179,183,
FERRIERES-SAINT-MARY	0,80	PAILLET Josette	Section B 99,102,103,
PEYRUSSE	46,70	PAILLET Josette	Section ZP 118, Section ZR 10, Section ZS 10,11, Section ZT 45,46,246,249, Section ZV 55,56,57,65,66,98,101,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière